



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 05 mars 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 25 février 2020, réf N° 1/2018/0662/125, la société

AGORA SARL & CIE

a eu l'autorisation **pour la modification – sécurisation de la décharge St. Esprit au lieu-dit « Plateau du Saint Esprit » sur l'ancien site d'Arbed Belval/Ouest.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de quarante jours à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **05 mars 2020 au 14 avril 2020 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint
G. EWEN
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,


Georges Engel